

# DU 19 NOVEMBRE AU 25 NOVEMBRE, EXIGEONS LA FIN DES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES !

*Communiqué SUD Culture Solidaires*



La  
ca  
us  
e  
de  
s  
vi  
ol  
en  
ce  
s  
se  
xi  
st  
es  
et  
se  
xu  
el  
le  
s  
qu  
e  
su  
bi  
ss

en  
t  
le  
s  
fe  
mm  
es  
au  
qu  
ot  
id  
ie  
n  
es  
t  
co  
nn  
ue  
:  
c'  
es  
t  
le  
sy  
st  
èm  
e  
pa  
tr  
ia  
rc  
al  
.  
No  
us  
de  
vo

ns  
no  
us  
y  
at  
ta  
qu  
er  
pa  
rt  
ou  
t,  
to  
ut  
e  
l'  
an  
né  
e  
:  
dè  
s  
l'  
éc  
ol  
e  
ma  
te  
rn  
el  
le  
,  
da  
ns  
la  
ru  
e,

da  
ns  
le  
s  
mé  
di  
as  
,  
da  
ns  
le  
s  
en  
tr  
ep  
ri  
se  
s,  
au  
tr  
av  
ai  
l  
co  
mm  
e  
da  
ns  
to  
ut  
es  
le  
s  
or  
ga  
ni  
sa

ti  
on  
s  
co  
ll  
ec  
ti  
ve  
s,  
et  
bi  
en  
sû  
r  
da  
ns  
la  
Cu  
lt  
ur  
e.  
C'  
es  
t  
ce  
sy  
st  
èm  
e  
qu  
i  
«  
au  
to  
ri  
se  
et

to  
lè  
re  
»  
vo  
ir  
e  
en  
co  
ur  
ag  
e  
so  
ci  
al  
em  
en  
t  
le  
s  
co  
nd  
ui  
te  
s  
de  
do  
mi  
na  
ti  
on  
s  
et  
de  
vi  
ol  
en

ce  
s  
en  
ve  
rs  
le  
s  
fe  
mm  
es  
. 22  
5  
00  
fe  
mm  
es  
so  
nt  
vi  
ct  
im  
es  
de  
la  
vi  
ol  
en  
ce  
de  
le  
ur  
co  
nj  
oi  
nt  
ou

ex  
-  
co  
nj  
oi  
nt  
ch  
aq  
ue  
an  
né  
e,  
un  
ti  
er  
s  
de  
s  
fe  
mm  
es  
so  
nt  
vi  
ct  
im  
es  
de  
ha  
rc  
èl  
em  
en  
t  
se  
xu  
el



au  
tr  
av  
ai  
l,  
80  
%  
de  
s  
fe  
mm  
es  
ha  
nd  
ic  
ap  
ée  
s  
so  
nt  
vi  
ct  
im  
es  
de  
vi  
ol  
en  
ce  
s...

En 2022, ces violences restent massives. Elles sont présentes dans toutes les classes sociales, dans toutes les sphères de la société, et partout dans le secteur culturel : dans le

[spectacle vivant](#), dans la musique, en archéologie, dans les écoles du ministère de la Culture, dans les musées, à la BnF...

Quel que soit le statut des victimes, comédiennes, musiciennes, techniciennes, étudiantes, bénévoles, salariées et agentes de structures privées et publiques... des voix se sont élevées pour témoigner des violences subies, pour dénoncer la culture du viol et pour tenter de faire cesser l'impunité des agresseurs et l'inertie des institutions. Si la libération de la parole des victimes de violences sexistes et sexuelles a pu trouver un certain écho médiatique, encore faut-il que cette parole soit réellement écoutée, qu'elle ne soit pas remise en cause, qu'elle soit crue et que des procédures soient mises en place pour condamner les agresseurs. Des paroles aux actes, il y a souvent un abîme ! Nous ne pouvons que trop souvent le constater au sein de notre ministère (avec par exemple la reconduction et le [maintien d'un prédateur sexuel présumé](#) à la tête du CNC).

De mesurette en déclarations de bonnes intentions, il manque encore et toujours des politiques ambitieuses dotées de moyens en adéquation avec les besoins, et les déclarations de la nouvelle ministre ne semblent pas augurer de nouvelle ère.

SUD Culture continue d'exiger :

- l'application effective des lois et textes réglementaires relatifs à la lutte contre les violences sexistes et sexuelles au travail ;
- la mise en place d'actions de prévention et de formation en direction de l'ensemble des salarié·es et des différents acteurs et actrices de la prévention (y compris les dirigeants), et leur inscription dans le règlement intérieur ;
- le renforcement des mesures de protection des victimes sur le lieu de travail dès le signalement des violences : éloignement/suspension immédiat de l'auteur, et si nécessaire, le déplacement sur un autre site de la

- victime (avec son consentement !) ;
- l'accès à des données chiffrées dans les bilans sociaux ou les base de données économiques, sociales et environnementales (BDESE) et par le biais d'enquêtes spécifiques ;
  - l'inscription des violences sexistes et sexuelles dans le document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) ;
  - l'établissement et la publicisation de sanctions claires à l'égard des auteurs ;
  - la prise en compte systématique de ces violences, y compris celles survenues hors du travail, lors des négociations sur les accords Égalité ;
  - la mise en place d'autorisations d'absence pour que les femmes victimes de violences sexuelles puissent porter plainte ou déposer une main courante, se rendre chez le médecin ou aux urgences médico-judiciaires, consulter un·e avocat·e... ;
  - la prise en charge des frais juridiques et médicaux (notamment psychologiques) par l'employeur dans le cas de violences subies sur le lieu de travail ;
  - la déclaration systématique comme accident du travail des violences sexistes et sexuelles ;
  - la facilitation d'aménagements horaires, fonctionnels et de mutation pour les victimes ;
  - la création d'un congé pour que les femmes victimes de violences conjugales et intrafamiliales puissent se protéger, s'organiser
  - des hébergements d'urgence, en nombre suffisant

**Manifestons, crions notre rage, dénonçons et exigeons la fin des violences sexistes et sexuelles !**